

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LE
PARKING DE LA RUE JANINE VINS (nettoyage)
N° 2024 – TEMP 150**

Le maire de la commune de JUZIERS,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

- Vu la demande présentée par GPSEO afin d'organiser le nettoyage du parking de la rue Jeanine Vins (ex rue de la Poste) entre les numéros 10 à 16 :
le jeudi 05 décembre 2024.

- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour assurer la sécurité de ce nettoyage,

- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – Les services de GPSEO sont autorisés à installer des barrières d'interdiction de stationnement la veille sur le parking de la rue Janine Vins situé entre les numéros 10 à 16 à JUZIERS afin de permettre de le nettoyer.

Article 2 – A cet endroit le parking sera interdit au stationnement entre :
le jeudi 05 décembre 2024 .

Article 3 - Tout stationnement sur le parking sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 – Le commissariat de police de MANTES LA JOLIE et la police municipale de JUZIERS sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 03 décembre 2024.

Le Maire, Ketty VARIN

